

La déchetterie de la Montagne Bourbonnaise, gérée par le SICTOM SUD-ALLIER, est située dans la zone industrielle de Mornier, au Mayet de Montagne.

**Pour tout renseignement complémentaire contactez le SICTOM Sud-Allier
au 04.70.45.51.67**

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du 1^{er} mars au 31 octobre :

Mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Du 1^{er} novembre au 29 février :

Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Conditions d'accès :

Seules sont autorisées les personnes demeurant sur l'une des communes adhérentes au SICTOM Sud-Allier ou sur les communes de Vichy, Cusset, Bellerive sur Allier, St Quintin sur Sioule, St Gal et Marcillat (63).

Les personnes ayant un véhicule immatriculé en dehors du département de l'Allier (03) devront justifier de leur domicile (facture EDF, eau ...)
sur une des communes indiquées ci-dessus pour pouvoir accéder à la déchetterie.

L'accès est limité aux véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes (sauf pour les services municipaux) et aux engins agricoles, dans les limites des volumes définis à l'article mentionné ci-après.

Tous les camions souhaitant vider des inertes à la décharge de Gannat devront justifier de leur provenance par une attestation signée du client.

Règles de Fonctionnement et de sécurité :

Le gardien oriente les usagers vers les bennes appropriées en vue de l'élimination ou de la valorisation de leurs déchets. Il n'a pas pour fonction de décharger les véhicules mais peut occasionnellement apporter son aide.

Lors de l'arrivée sur le site, les usagers doivent se présenter au gardien de la déchetterie.

Les véhicules qui sortent de la déchetterie sont prioritaires.

La récupération dans les bennes ou sur le quai est interdite pour les usagers et les gardiens.

L'utilisateur se doit de laisser le site aussi propre qu'il l'a trouvé en arrivant.

Les véhicules circulant sur le site doivent respecter les panneaux de signalisation routière et rouler au pas.

L'accès au local Déchets Ménagers Spéciaux est interdit à toute personne étrangère au SICTOM Sud-Allier (sauf convention).

Responsabilité des usagers :

L'accès à la déchetterie, les manœuvres automobiles et de dépôt des déchets dans les contenants se font sous la propre responsabilité de l'utilisateur.

Ces opérations devront se faire avec précaution pour éviter les risques d'accrochage avec les autres personnes, véhicules ou objets présents sur le site.

L'utilisateur est civilement responsable des dommages qu'il peut engendrer aux biens et aux personnes se trouvant sur le site.

L'utilisateur se doit de connaître la nature des produits qu'il apporte.

Les déchets doivent être préalablement triés par nature avant l'arrivée sur le site.

Les enfants sont placés sous la garde et la responsabilité permanente des adultes accompagnateurs et doivent être tenus par la main.

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la déchetterie ou doivent rester dans les véhicules.

Le SICTOM Sud-Ailier décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation que pourrait subir l'utilisateur.

Les dépôts sauvages de déchets à proximité de la déchetterie sont interdits et pourront faire l'objet d'une facturation pour enlèvement exceptionnel et/ou d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Produits acceptés :

Benne cartons : cartons propres et sans matière plastique ;

Benne ferrailles : tous métaux, ferreux ou non, ne contenant pas de produits toxiques ;

Benne déchets verts : tous végétaux ne dépassant pas 20 cm de diamètre et 1 mètre de long ;

Benne incinérables : les produits non recyclables, de petites tailles et pouvant être incinérés (aucun objet de plus d'1 mètre de long ne sera autorisé) ;

Benne déchets non valorisables : les produits non recyclables et non incinérables ou de grande taille ;

Benne gravats inertes : cailloux, terre, faïence, brique, aggro, tuile ;

Batteries

Il est aussi possible de déposer, en petite quantité :

- Pneumatiques véhicules légers : inférieur à 6 pneus usager/semaine
- Pneumatiques poids lourds ou agraires d'un diamètre inférieur à 1,4m : 2 pneus maximum usager/semaine ;
- Produits toxiques (DMS) : acceptés avec une limitation à 5 litres usager/semaine.
Si le volume est supérieur à 5 litres, il fera l'objet d'une facturation et d'un enlèvement par un professionnel ;
- Piles : inférieur à 2 kg/semaine/par usager ;
- Huiles de vidange : inférieur à 20 litres usager/semaine ;
Les personnes ayant plus de 200 litres d'huiles à évacuer peuvent contacter directement un établissement professionnel agréé ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des particuliers dans les contenants autorisés, par le SICTOM Sud-Allier, et correctement identifiés et fermés.

Déchets non admissibles en déchetterie :

- Ordures ménagères, sacs jaunes, déchets animaux (viandes ou excréments)
- Toutes bouteilles de gaz
- Toutes bouteilles sous pression (bouteilles de plongée, bouteilles d'air comprimé, d'acétylène ou du même genre)
- Toutes munitions de guerre et de chasse et tous dérivés d'explosifs (fusées anti-grêles et autre artifices). Les propriétaires devront contacter la gendarmerie pour l'élimination de ces produits
- Tous produits chimiques ou issus de laboratoires, de cabinets médicaux, dentaires, vétérinaires ou autres filiales
- Tous produits phytosanitaires (engrais, désherbants ...)
- Produits inflammables supérieurs à 20 litres (fût de gazole, d'essence ou dérivé)
- Bâches agricoles (contacter la Chambre d'agriculture pour leur élimination)
- Amiante (sauf à la déchetterie de Bayet)
- DASRI des professionnels.

Particuliers :

L'accès à la déchetterie est gratuit, sans restriction du nombre de passages. Les volumes de déchets supérieurs à 5 m³ usager/semaine ne seront autorisés qu'au cas par cas, en fonction de la place disponible dans les bennes.

Le compost est à la disposition des usagers après enregistrement auprès du gardien, dans les limites d'une remorque de 500 litres par mois.

Les volumes de végétaux de plus de 5 m³ usager/semaine ne seront acceptés qu'au cas par cas et pourront être réorientés sur la déchetterie de Bayet.

Artisans, Commerçants et Industriels :

Les artisans, commerçants et industriels ne sont autorisés que pour des produits allant dans les bennes brûles, gravats, végétaux, inertes, cartons ferrailles.

Tout autre apport sera refusé. L'apport de déchets est limité à 10 m³ par semaine (maximum de 5m³/jour), les volumes supérieurs ne sont autorisés qu'au cas par cas, en fonction des disponibilités de la déchetterie. Les volumes trop importants de végétaux et déchets incinérables seront réorientés sur le site de Bayet.

Les dépôts de cartons et de ferrailles sont gratuits.

Les dépôts de déchets incinérables non valorisables et de gravats/inertes sont soumis à facturation tel qu'indiqué à l'accueil, avec application d'une TVA au taux en vigueur.

Les dépôts de déchets verts sont soumis à facturation (voir à l'accueil) avec application d'une TVA au taux en vigueur.

Les personnes rémunérées par des chèques emploi services sont soumises aux mêmes dispositions que les artisans.

Infractions au règlement :

Chaque usager entrant dans la déchetterie s'engage à respecter le règlement intérieur énoncé précédemment.

Toute personne ne se conformant pas au règlement intérieur pourra se voir interdire l'accès aux déchetteries du SICTOM Sud-Allier de façon momentanée ou définitive. Si les circonstances l'imposent et uniformément à la législation en vigueur, une plainte en gendarmerie pourra être déposée.

Amiante :

Les plaques de fibrociment amiante ne sont acceptées que sur le site Bayet où une facturation à 161,46€ TTC la tonne pour les apports supérieurs à 40 kg, sera établie après pesage. Le conditionnement des toxiques dans les bigs-bags devra être fait par l'utilisateur. Les bigs-bags sont gratuitement mis à la disposition des usagers par le SICTOM Sud-Allier.